

## **News sur le coronavirus: Conséquences de la crise liée au coronavirus sur l'activité du conseil d'administration – Accélération nécessaire du cycle de gestion et concertation étroite avec la direction**

La pandémie de coronavirus a des conséquences économiques considérables pour de nombreuses entreprises et leur pose des défis de taille. Dans une telle période, le conseil d'administration et la direction sont particulièrement sollicités en qualité d'organe supérieur de direction.

Des exploitations ou des branches d'exploitation doivent fermer, les chaînes d'approvisionnement sont interrompues et la demande recule plus ou moins fortement selon la branche, ce qui a un impact immédiat sur le chiffre d'affaires et les liquidités. De même, la structure, le lieu (télétravail) et les prestations de travail changent, pour ne citer que quelques exemples de défis actuels en lien avec le coronavirus.

Même si par principe ses obligations restent inchangées, le conseil d'administration a un devoir de diligence nettement accru selon le niveau d'impact de l'entreprise. Les mesures visant à protéger la santé des collaborateurs constituent une priorité. De plus, différentes décisions stratégiques, ainsi que des actions et mesures immédiates au niveau opérationnel s'avèrent nécessaires (fermeture d'exploitation, réorganisation, adaptation éventuelle de l'offre de services, comme le prêt-à-emporter pour les restaurants ou le e-learning pour les organisateurs de formation continue). Finalement, d'autres mesures extraordinaires doivent être examinées, notamment la demande de chômage partiel, de crédit d'urgence et les allègements fiscaux.

Afin d'assumer ce devoir de diligence accru dans cette situation extraordinaire, le cycle de gestion habituel doit être accéléré dans la majorité des entreprises. De plus, des séances extraordinaires de conseil d'administration sont prévues afin d'échanger les avis et de définir d'éventuelles mesures.

Il est aussi très important que le conseil d'administration se concerte étroitement avec la direction afin de l'informer, de la surveiller et de la contrôler, ainsi que d'intervenir, si besoin est. Ne pas agir et continuer comme jusqu'à présent est un choix adéquat uniquement dans de très rares cas au vu de la situation actuelle.